Date de dépôt : 27 février 2018

# **Rapport**

de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean Romain, Gabriel Barrillier, Antoine Barde, Nathalie Fontanet, Jacques Béné, Raymond Wicky, Patrick Saudan, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Bénédicte Montant, Simone de Montmollin, Yvan Zweifel, Charles Selleger, Alexandre de Senarclens, Céline Zuber-Roy, Cyril Aellen, Patrick Malek-Asghar, Nathalie Hardyn, Michel Ducret, Christophe Aumeunier, Alexis Barbey, Georges Vuillod: La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève

# Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, présidée par M. Olivier Baud, s'est penchée à trois reprises sur la proposition de motion susmentionnée, avant de l'adopter. Après une présentation le 18 janvier 2017, une série d'auditions le 25 janvier, elle s'est prononcée le 1<sup>er</sup> février. M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, a suivi les débats et est intervenue. C'est M. Sylvain Maechler qui a assuré les procès-verbaux. Qu'il en soit remercié.

Le rapporteur désigné ayant quitté les bancs du Grand Conseil, c'est votre serviteur qui a dû reprendre ce rapport, en février 2018.

# 1. Présentation du projet de motion par M. Jean Romain

L'auditionné indique qu'il est parti du rapport de la Cour des comptes sur le cycle d'orientation montrant les insuffisances concernant la formation professionnelle. Le PLR est au courant des efforts du DIP, notamment avec la

M 2355-A 2/20

brochure bleue qui avait été distribuée et qui montrait les cinq pistes importantes pour renforcer cette formation professionnelle. Il ajoute que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a expliqué aux médias la volonté du DIP de renforcer cette formation. Il y avait à l'époque une obligation faite aux 1<sup>res</sup> années du collège d'aller une matinée visiter la Cité des métiers à Palexpo. Les enseignants n'étaient pas toujours ravis d'y aller, il est vrai, car l'orientation n'est pas leur tâche première. Mais la 1<sup>re</sup> année du collège est encore une année d'orientation et le taux d'échec est important. Cette visite permet de voir ce qui se passe dans 300 métiers différents pour la seconde fois, puisque les élèves ont déjà visité la Cité des Métiers une première fois au cycle. La motion a pour but de revenir au statu quo ante, et donc de garder les bonnes intentions du département qui consistent à valoriser la formation professionnelle tout en incitant fortement les 1<sup>res</sup> années du collège à visiter la Cité des Métiers. Quand on voit la Cité des Métiers une deuxième fois, des discussions se mettent en place au sein des familles et on peut par la suite y retourner en famille. Il faut donner la possibilité aux jeunes qui ne sont pas encore décidés à faire des études longues de découvrir de beaux métiers.

Une députée (S) indique que la Cité des Métiers se tient seulement tous les trois ans et qu'une volée sur trois seulement serait concernée. Le premier signataire répond qu'il n'est pas possible de faire mieux. Il précise que cela s'ajoute à ce qu'on fait déjà et que cela n'est pas en soustraction.

Un député UDC estime qu'obliger les élèves du collège en 1<sup>re</sup> année à faire cette visite c'est leur **offrir une demi-journée de congé**. La plupart des élèves au cycle y vont juste pour passer du bon temps. Il demande si cela ne sera pas la même chose au collège. L'auditionné indique que, pour l'élève qui est persuadée de rester au collège, oui, mais que de nombreux élèves sont incertains. La Cité des Métiers est une superbe opportunité qu'il ne faut pas manquer. La volonté du département de ne pas donner suite à cette manière de faire provient d'une réticence des directions des collèges. Mais si cette 1<sup>re</sup> année est encore une année d'orientation, ce qu'on serine pour masquer les défauts du CO et son incapacité à orienter correctement, alors la visite de la Cité des Métiers est essentielle.

Le commissaire UDC demande s'il ne faudrait pas cibler de manière volontaire uniquement les personnes qui veulent y aller. Le motionnaire répond que cela induit des difficultés énormes concernant l'organisation des cours pour les élèves qui n'y vont pas !

Un député MCG indique que c'est une invitation pour tous les élèves à éventuellement changer d'orientation, et même pour les bons élèves qui pourraient être intéressés par un métier. Il demande pourquoi se limiter au collège. Il demande s'ils sont aussi invités à l'école de commerce et à l'ECG.

Il demande si l'auditionné connaît le nombre de jeunes qui ne poursuivent pas dans la voie de la maturité après la 1<sup>re</sup> année du collège. Le motionnaire répond qu'il a connu des classes avec 20% d'élèves en situation d'échec et d'autres avec 75% d'élèves en situation d'échec en 1<sup>re</sup> année. Ce nombre d'échecs est très important, plus important que dans d'autres cantons.

Un commissaire Vert demande si les entreprises apprécient plus d'avoir des jeunes plus âgés. Elles font l'effort d'organiser la Cité des Métiers, de monter des stands et elles engagent aussi volontiers des apprentis autour de 18 ans. Il est important que ces entreprises aient accès aux apprentis quand ils sont un peu plus âgés. Le motionnaire pense que oui. Il ajoute que l'effort est grand de la part des entreprises pour mettre en place la Cité des Métiers.

Une députée (S) fait remarquer que la Cité des Métiers a lieu au mois de novembre. Elle demande si ce n'est pas trop tôt dans l'année pour l'élève qui vient de commencer le collège. Il lui est répondu que c'est vrai, mais que l'élève qui ne se trouve pas à sa place au collège le sait assez tôt. Il précise que le premier bulletin de notes au collège tombe en janvier. Il ajoute que, s'il y a eu une belle rencontre à la Cité des Métiers, il restera quelque chose de cette rencontre deux mois plus tard.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond aux interrogations soulevées. L'école de commerce est une école professionnelle, les élèves doivent signer un contrat avant d'y entrer, et donc ce serait absurde de les envoyer voir la Cité des Métiers. Les élèves de l'ECG vont à la Cité des Métiers. Concernant les échecs, elle indique qu'elle donnera une réponse sur le pourcentage exact la prochaine fois (cf. annexe). En moyenne un élève sur trois qui entre au collège n'aura pas sa maturité. Certains élèves font parfois plusieurs années de collège avant de le quitter. C'est cette réflexion qui avait amené le département à revoir les règlements. En limitant à un redoublement entre la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année du collège, cela oblige l'élève qui double la 1<sup>re</sup> année à se poser la question de la réorientation plus rapidement. La Cité des Métiers est lourde à organiser avec des coûts importants, de l'ordre 7 millions de francs pour les milieux professionnels et de 600 000 F pour le département. Cela n'a pas été inscrit au budget de 2015 et elle a dû jouer sur les reports de crédits. La suppression de la visite en 1re année du collège était une demande faite depuis de nombreuses années par les directions des collèges. Deux arguments importants : le premier est que les élèves viennent d'arriver au collège, que les professeurs essayent de faire s'accrocher les élèves en donnant un message positif, et que la visite donne alors un message biaisé. Le deuxième concernait les professeurs. Elle explique que le point important dans la Cité des Métiers est que ce soit préparé avant et discuté après. Au cycle d'orientation, il y a une préparation avant et le professeur reprend le sujet après. Sinon cela fait

M 2355-A 4/20

« course d'école ». Un maître du collège dont la vocation première n'est pas l'orientation des élèves ne va pas reprendre le sujet après. Les directions ont donc estimé que le message consistant à obliger les élèves à y aller était paradoxal. Si la commission souhaite aller de l'avant, il serait intéressant d'auditionner les directions et les enseignants. Concernant les remarques sur les élèves qui réussissent, elle indique que cela pose la question de l'orientation. L'effort doit être mis au cycle d'orientation.

Un député PLR rappelle qu'au début de l'organisation de la Cité des Métiers, l'initiative a été prise dans les milieux des arts et métiers. Au début des années 2000, il y avait le sentiment que ces métiers n'étaient pas reconnus. Très vite est apparu indispensable d'offrir l'éventail complet des formations, y compris les formations universitaires qui sont présentes à la Cité des Métiers. En 1<sup>re</sup> année du collège, les élèves qui veulent faire des études longues ne savent pas forcément en quoi. En allant à la Cité des Métiers, les élèves verront qu'il y a de nombreuses professions. Le coût d'organisation de la Cité des Métiers est élevé, il faut mobiliser les associations professionnelles et il faut financer les stands qui sont très bien organisés. Il y a toute une organisation tripartite qui fonctionne, avec le patronat, les syndicats et l'Etat. Il n'est donc pas possible de faire cette manifestation chaque année. La Cité des Métiers est ouverte à la curiosité de l'ensemble des élèves et des catégories. Il rappelle que le modèle genevois s'est ensuite exporté dans toute la Suisse.

M<sup>me</sup> la magistrate précise que les milieux universitaires sont à la Cité des Métiers de manière marginale. Le collège devrait théoriquement mener à l'université. Les élèves du collège ont à la fin de leur cursus des dispositifs pour les orienter.

L'auditionné indique que les directeurs ont avant tout cherché un argument par la suite pour justifier une décision prise en amont. Il estime que l'on ne peut pas être directeur d'un collège, parler constamment d'ouverture, et ne pas être ouvert à une possibilité intéressante tous les trous ans. C'est une excuse inventée. Si on veut être ouvert, il faut montrer cet éventail de métiers aux élèves. Il est consternant d'imaginer que cette visite soit de nature à compromettre l'enthousiasme des élèves à faire des études longues! Quant au fait que le collège devrait mener à l'université, c'est un vœu pieux dès lors qu'entrent au collège des masses d'élèves mal orientés.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique qu'elle a eu de nombreux courriers de directeurs de collèges et qu'ensuite seulement elle a tranché. Elle précise que certains courriers dataient de 2011 et qu'il y avait des arguments.

Un député UDC fait judicieusement remarquer qu'à la Cité des Métiers certains métiers de la fonction publique sont également présents, tels que la

police ou les pompiers, et que cela suscite des vocations. Il ajoute que de plus en plus de diplômés font pompier ou policier.

Un député MCG remarque qu'il y a une campagne pour promouvoir les professions de la santé et notamment les infirmières. Selon la Tribune de Genève, 67% des infirmières qui travaillent aux HUG sont de formation étrangère. Il faut donc **promouvoir les professions de la santé**.

Pour M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, dans les métiers de la santé, on n'apprend pas uniquement sur des mannequins malgré un excellent centre de simulation à Genève. Il faut être confronté à l'être humain, et que c'est le même problème que dans la médecine. Il faut trouver des places de stages, et ce n'est pas simple. Il y a également un problème pratique, à savoir les bâtiments. Actuellement, il y a beaucoup de jeunes qui sortent de la filière santé de l'ECG et qui rêveraient de pouvoir rentrer dans la HES. Mais, une fois que ces jeunes ont fait leur certificat de l'ECG, ils doivent faire la maturité spécialisée qui est la classe passerelle et qui est difficile. Ils se retrouvent en concurrence avec des jeunes qui ont fait une maturité gymnasiale. Il faut donc freiner les élèves au collège qui veulent aller dans les HES.

Un député PLR précise que le problème dans toutes les formations de la santé ce sont les places de stages. La motion donne l'impression d'envoyer les élèves de 1<sup>re</sup> année du collège à la Cité des Métiers, car un grand nombre va échouer. Mais il indique qu'en 1<sup>re</sup> année du collège il y a aussi des jeunes brillants, mais qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire. Il explique que certains jeunes veulent faire une maturité gymnasiale mais aussi un apprentissage par la suite. Il pense que c'est aussi un public cible intéressant.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répète qu'il ne faut pas associer la formation professionnelle et l'échec. Le message qui consiste à dire de d'abord faire une maturité avant une formation professionnelle provoque une mise en concurrence de jeunes de niveaux différents.

Un député Vert constate qu'à l'heure actuelle **un élève sur trois qui entre au collège n'aura pas sa maturité**. Les directeurs de collèges savent donc très bien qu'un élève sur trois devra se réorienter. Pourquoi serait-il paradoxal de donner aux élèves un panorama des autres formations? Offrir aux élèves cet aspect général au début de la 1<sup>re</sup> année du collège permet de justement représenter la réalité.

Un député UDC trouverait intéressant de savoir pourquoi un élève sur trois échoue. De nombreux élèves ne voulant pas aller au collège sont poussés par leurs parents.

Souvent, pour  $M^{me}$  la magistrate, les jeunes choisissent le collège par opportunité. Si l'élève commence le collège, il a plus de chances de rebondir,

M 2355-A 6/20

même avec un échec. Le jeune qui a 15 ans ne se ferme aucune porte grâce aux passerelles et il sera mieux armé pour affronter le marché de l'emploi. Il y a une facilité pour rentrer au collège, puisqu'il n'y a pas de norme d'admission mais une norme de réussite.

Le président indique qu'il a toujours défendu la Cité des Métiers, y compris lorsqu'il était au Conseil municipal. Il avait alors regretté que la Ville de Genève se soit désengagée de sa participation. Il comprend que ce soit tous les trois ans, mais ne croit pas que ce soit plus cher si un maximum d'élèves va faire la visite lorsque la Cité des Métiers a lieu. Actuellement, les élèves qui y vont en 8° y retournent en 11°, ceux qui y vont en 9° pourraient y retourner en 11° du collège, mais ceux qui y vont pour la première fois en 10° n'y vont alors qu'une fois. Par égalité de traitement, tous les élèves devraient pouvoir y aller deux fois. Il explique qu'il faudrait alors faire la visite sur six ans. Il demande si ce ne serait pas plus égalitaire de proposer que tous les élèves de 1<sup>re</sup> et de 2° année du collège aillent à la Cité des Métiers.

## 2. Trois auditions

A. M<sup>me</sup> Dolores Meyer, présidente de la Conférence des directeurs des collèges de Genève, accompagnée de M<sup>me</sup> Nathalie Leutwyler, directrice du Collège Rousseau, et de M. René Rieder, directeur du Collège et école de commerce Emilie-Gourd

M<sup>me</sup> Meyer indique qu'ils partageant également le souci de l'orientation des élèves. S'ils ont demandé à ne plus être astreints à emmener tous les élèves à la Cité des Métiers, c'est à l'issue de nombreuses expériences. C'est un exercice peu approprié pour l'ensemble des élèves du collège. Leur position est d'encourager les élèves concernés par une réorientation à y aller mais pas de rendre la visite obligatoire. Le pourcentage d'élèves contraints à une réorientation est d'environ 20%.

M<sup>me</sup> Leutwyler explique que, pour les élèves qui commencent le collège, il y a bien des possibilités de réorientation. Ces élèves ont fait le premier choix d'une filière gymnasiale mais réalisent parfois que cela n'est pas ce qui leur convient. Ils utilisent alors les instances qui existent dans le cadre du collège. Ils n'ont pas de cours spécifiques d'orientation comme c'est le cas au cycle d'orientation mais des personnes-ressources qui travaillent de manière personnalisée. La réorientation se fait d'abord avec le responsable de groupe. Il y a aussi dans les écoles des conseillers aux études de l'OFPC avec qui ils travaillent en proximité. L'année de la Cité des Métiers, ils incitent ces élèves et même des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année à y aller, mais sur leur temps libre le mercredi après-midi ou le samedi.

M. Rieder pense qu'il faut cibler le public qui a réellement besoin de cette visite. Seulement 2% des élèves de 1<sup>re</sup> année sont concernés par la formation professionnelle. Il précise que la Cité des Métiers a lieu au mois de novembre, et qu'elle n'a pas lieu au bon moment. Il explique qu'il s'agit d'inciter à visiter cette Cité des Métiers en faisant de la publicité, ce qui est possible pendant la maîtrise de classe. Il faut éviter de donner un mauvais message aux élèves qui viennent de commencer une formation au collège et à qui on dirait que peut-être ils se sont trompés, seulement après deux mois. Le cycle d'orientation fait déjà ce travail d'orientation et pendant les trois ans du cycle tous les élèves font la visite au moins une fois avec un temps d'orientation grâce aux cours d'IOSP. La Cité des Métiers a un coût avec les déplacements en bus. Il leur semble donc disproportionné d'obliger tous les élèves à faire cette visite, par rapport à l'efficacité de la visite.

M<sup>me</sup> Meyer rappelle que le dispositif ne permet qu'à une volée sur trois de profiter de la visite. Il y a lieu de réfléchir à ce que l'on fait pour favoriser la formation professionnelle, mais envoyer ce public qui n'est pas le public cible à la visite de la Cité des Métiers n'est pas la bonne solution.

Un député PLR pense que la Cité des Métiers ne s'adresse pas seulement aux élèves mal orientés mais qu'elle peut représenter une ouverture à autre chose. Il pense en outre qu'on doit profiter de cet événement qui peut intéresser des élèves pas seulement pour se réorienter. Cela peut être une aide dans la réflexion pour des études longues. Il ajoute que, même si c'est tous les trois ans, c'est tout de même une occasion à ne pas manquer. Il précise que, si on faisait passer un vrai message d'ouverture aux élèves, on perdrait ce prétendu message accusateur qui dirait que le jeune doit y aller car il est mal orienté. Mais il ne croit pas une seconde à cet argument du « faux message » et trouve même cela absurde.

M<sup>me</sup> Leutwyler indique que si cela devient une vitrine sur ce qui existe à Genève cela devient autre chose. Elle précise que les endroits où les élèves se regroupent à la Cité des Métiers sont les stands où on fabrique des choses et où il y a des simulateurs de vol par exemple. Elle explique que ces élèves ne souhaitaient pas envisager le métier de pilote d'aviation mais souhaitaient uniquement tester le simulateur de vol.

A un commissaire MCG qui remarque qu'ils ont parlé de réorientation alors que la Cité des Métiers n'est pas forcement cela, et qui estime par ailleurs que cette visite n'est pas un message négatif, M. Rieder répond que les opportunités de s'ouvrir au monde professionnel et aux HES existent déjà tout au long du parcours gymnasial. Il existe des moments plus opportuns qu'en  $1^{re}$  année. Ils n'empêchent pas cette ouverture et n'empêchent pas les élèves d'y aller. Il faut donner un sens réel à cette visite. Il rappelle qu'ils n'ont pas

M 2355-A 8/20

les moyens de préparer cette visite comme au cycle d'orientation, et que la visite perd de son sens.

Un député Vert précise que c'est 6,8% de réorientation dans une formation professionnelle pour la dernière volée de 1<sup>re</sup>. Cela représente 171 élèves. Il demande comment ils présentent la voie gymnasiale aux élèves sachant qu'un élève sur trois n'aura pas sa maturité et devra faire une autre formation. Il demande s'ils présentent cela de manière angélique ou s'ils disent aux élèves de faire attention car un sur trois n'aura pas sa maturité. Il ne pense pas que ce soit un message négatif que de dire aux élèves qu'ils n'y arriveront pas forcement, à condition de leur expliquer comment y arriver différemment.

M<sup>me</sup> Meyer partage cette analyse. Elle précise qu'ils regroupent dès le bulletin scolaire les élèves qui sont en situation d'échec. Elle indique qu'avec le collaborateur de l'OFPC ils présentent tout le panel des formations. Ils valorisent l'ensemble du panel de formation, mais ils s'adressent aux personnes qui sont réellement concernées. Envoyer toute une volée à la Cité des Métiers ne sert à rien.

Un député UDC indique que la Cité des Métiers a lieu tous les trois ans mais que la Cité est permanente à l'OFPC. Il demande si les élèves que le collège réoriente vont à la Cité des Métiers permanente. Il demande quel retour ils ont de ces visites. M<sup>me</sup> Meyer répond que les élèves concernés ne vont pas tous directement à l'OFPC. La collaboratrice de l'OFPC reçoit des élèves tout au long de l'année, elle est présente à cette séance, et les élèves sont alors véritablement concernés. Quand on lâche 250 élèves dans la Cité des Métiers ils ne sont pas concernés.

Au même député qui demande si la Cité permanente est suffisante, M<sup>me</sup> Meyer répond que oui, car **c'est un moment où ils sont véritablement concernés**. M<sup>me</sup> Leutwyler ajoute qu'il faut d'abord que les élèves aient discuté avec la conseillère. L'élève va alors à la Cité des Métiers en sachant ce qu'il va chercher. Ils n'envoient pas les élèves à la Cité des Métiers sans qu'ils aient été accompagnés.

Le même député UDC dit avoir souvent entendu que les élèves sont en échec car aller au collège était la volonté des parents. S'ils sont obligés d'y aller, ils vont se laisse couler. Il demande si c'est une réalité et s'ils entendent cela. M<sup>me</sup> Meyer répond que cela arrive, et que c'est pour cela que l'interaction entre le psychologue, le doyen et les familles est importante. M. Rieder ajoute que certains ont assimilé le discours des parents et ne s'en rendent même pas compte. D'aucuns suivent le collège de manière forcée et réussissent très bien. Mais il ne peut pas chiffrer des éléments qui sont justement subjectifs.

# B. M<sup>me</sup> Marzia Fiastri et M. Jacques Bastianelli, représentants de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

M<sup>me</sup> Fiastri indique que la visite de la Cité des Métiers n'est pas une opération utile parce que le public qu'elle concerne est objectivement très peu représenté par le corps des collégiens. Les collégiens en difficulté en 1<sup>re</sup> année sont ceux qui ne sortent pas de LS, et qui arrivent avec un bagage déjà faible. Il y a eu une époque où même le collège allait à la Cité des Métiers. Le retour des maîtres était que c'était **une perte de temps**. Les rares cas doivent pouvoir y aller avec leurs parents. L'accueil en privé peut être amélioré. Les élèves de l'ECG et de l'école de commerce profitent en plus grand nombre de la Cité des Métiers que ne le font la grande majorité des élèves de 1<sup>re</sup> année du collège. **Même les élèves en échec ou en difficulté ne vont pas découvrir leur voie dans ce contexte**. Elle a l'impression que leur choix de repli risque d'être quelque chose de scolaire et non une formation professionnelle. L'UCESG ne pense donc pas que c'est une bonne idée de rétablir cette visite obligatoire.

M. Bastianelli ajoute que les notes indicatives provisoires (NIP) arrivent après la Cité des Métiers, ce qui fait que cette prise de conscience que les élèves et les parents pourraient avoir et qui justifierait la visite de la Cité des Métiers est trop tardive. Pour que cette visite soit efficace, il faut qu'elle soit préparée et suivie. Il faut un travail du maître de groupe.

Le président comprend qu'il n'y a pas d'intérêt à envoyer massivement toute une volée de 1<sup>res</sup> années. Mais il précise qu'envoyer tout le monde facilite l'organisation. Il demande si les collèges auraient la possibilité d'organiser uniquement pour les élèves qui sont motivés en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> année une visite de la Cité des Métiers.

M<sup>me</sup> Fiastri répond que l'élément temporel n'est pas inutile. Quand la Cité des Métiers a lieu, les NIP ne sont pas encore tombées. L'élève n'a pas encore conscience du degré d'insuffisance. Les volontaires ne seraient pas nombreux. Si c'est pour quelques élèves, pour ne pas perturber tout le système **il faudrait que cela soit le mercredi après-midi** quand les collégiens n'ont pas cours. Il faut valoriser les métiers professionnels, mais elle n'est pas sûre que, à ce moment-là et dans ce degré-là, cela ait un sens. La meilleure promotion de la formation professionnelle est quand les élèves plus jeunes ont l'occasion de se rendre dans des centres de formation professionnelle. Malheureusement, l'information professionnelle est faite par des gens qui ont fait l'université, à savoir les maîtres de classe du cycle d'orientation, qui ne sont pas les mieux placés. Si c'était des enseignants du domaine technique qui faisaient cette promotion, ou même des élèves, la promotion serait alors bien meilleure.

M 2355-A 10/20

Un député Vert pense que l'on peut voir la Cité des Métiers comme un lieu de rencontre où il y a d'un côté les formations professionnelles mais aussi les écoles supérieures. Il rappelle qu'un élève sur trois ne finira pas le collège et sera réorienté. C'est l'occasion pour les élèves de voir autre chose et de rencontrer quelqu'un d'autre. Au lieu de dire que la Cité des Métiers est de la réorientation, il faut voir cela comme une rencontre et de l'ouverture. M<sup>me</sup> Fiastri répond que les élèves ont l'opportunité de le faire. Dans leur parcours scolaire, ils sont invités à aller à la Cité des Métiers au cycle d'orientation. Le sentiment des professeurs est que les élèves qui veulent aller à l'EPFL par exemple le savent. Ceux qui ont des passions le savent. Elle est d'accord avec l'idée d'ouverture, mais estime qu'y aller avec 24 élèves est très peu efficace.

Un député MCG demande s'il faudrait changer la date de la Cité des Métiers. Il faudrait que le temps de préparation soit plus long.

M. Bastianelli répond qu'il a simplement pris la réalité. Il ne sait pas si changer la date apporterait beaucoup. Pour les élèves concernés, l'aspect calendrier joue un rôle, même si cela concerne seulement un pourcentage faible d'élèves. La plupart des élèves se réorientent vers une autre école et non pas vers la formation professionnelle.

Le même député MCG ajoute que si la préparation de la visite est négligée c'est que la date est trop tôt dans l'année.

## C. M. Nicolas Aune, président de l'association Cité des Métiers

M. Aune affirme que **l'association Cité des Métiers soutient la motion**. Il rappelle que dans la proposition de motion il y a des considérants qui mettent en évidence le fait que les jeunes ne choisissent pas forcément un métier qu'ils connaissaient avant. **La 1<sup>re</sup> année est encore une année d'orientation pour certains**. La réorientation est un processus qui ne se termine pas au sortir du cycle d'orientation. C'est donc une opportunité qui est offerte avec des moyens attractifs puisque les moyens mis par les exposants et les organisateurs sont de grande qualité. Les taux de satisfaction sont très élevés, supérieurs à 90%. La présence de l'institution du collège sur place est importante. Avant 2015, le collège était systématiquement présent au même titre que l'université et l'EPFL. Pour les parents et les élèves qui viennent, c'est l'occasion de poser des questions, de mesurer les exigences de cette filière et de voir les autres filières de formation.

Une députée S demande si c'est une bonne chose d'obliger les professeurs du collège à réorganiser cette possibilité. M. Aune répond qu'une telle visite doit se préparer en amont, et que l'impératif est de mise car les statistiques du

rapport d'évaluation de la HEG montrent que la préparation des élèves a été délaissée à près de 50% par les enseignants.

Un député PLR indique que la périodicité de tous les trois ans de cette organisation fait qu'une volée sur trois trouverait un intérêt. Les élèves vont une fois au cycle d'orientation et une seconde fois si la motion est acceptée pour une volée sur trois. Il ajoute que la présence du collège en tant qu'institution à la Cité des Métiers est importante. Il demande quels sont les retours des gens qui ont visité le stand du collège, en sachant qu'ils se dirigent en premier lieu vers des stands spectaculaires ou ludiques.

M. Aune rappelle que malheureusement pour des questions budgétaires ce n'est pas possible d'organiser cela plus fréquemment que tous les trois ans. Le budget de l'association est de 3 millions de francs, ces 3 millions sont pour 25% constitués des revenus tirés des surfaces d'exposition, et cela représente donc un revenu de 600 000 F. Il ajoute qu'il y a 900 000 F du SEFRI, donc un soutien fédéral considérable. Le solde vient de dons de différentes institutions ; et s'ajoutent à cela des investissements propres des organisateurs de stands puisqu'il faut amener et monter les stands. Le budget global de la manifestation est donc environ de 6 millions de francs. Ce n'est donc pas un manque de volonté. Concernant la présence du stand du collège de Genève, il indique que le budget a toujours été alloué avant 2015. Il ne pense donc pas que ce soit un gros budget. Il croit savoir que le DIP y consacrait environ 400 000 F. Les élèves viendraient alors sur cinq ans, et ils auraient donc pour la plupart la possibilité de visiter la Cité des Métiers à deux reprises et cela permettrait un double regard. Les parents viennent également visiter le stand du collège, et ces parents ont un rôle déterminant dans la décision. Il y a une vraie interaction à la Cité des Métiers. Ces échanges et dialogues sont appropriés et forts, et ils peuvent être renforcés par la suite à la Cité des Métiers permanente. L'existence de la maturité professionnelle est souvent inconnue des parents.

A un commissaire MCG qui demande s'il y a un regain d'intérêt de certaines professions de la part des élèves suite à la Cité des Métiers, M. Aune répond que certaines réponses se trouvent dans le rapport. Il rappelle que le rapport interroge les élèves, le grand public et les exposants, donc trois types d'acteurs différents. Le retour des exposants est positif quant à la manifestation elle-même. Quant à l'impact concret comme la signature de contrats d'apprentissage par exemple, il explique qu'il a pu observer une corrélation dans l'année qui suit la Cité des Métiers, à savoir une augmentation de signatures de contrats d'apprentissage.

Le député MCG demande s'il y a un travail au sein de la Cité des Métiers qui vise à donner un éclairage sur des professions en manque de personnel

M 2355-A 12/20

comme c'est le cas des professions de la santé. M. Aune répond qu'ils sont conscients que le pôle santé social est un pôle important qui a besoin de renforcer son attractivité. Ils ont eu la possibilité à la Cité des Métiers de voir en mode opératoire le robot Da Vinci. Cela a permis de montrer les efforts qui sont mis dans la santé, avec la possibilité pour les jeunes de l'utiliser. Il ajoute qu'au-delà de cela ils ont des stands riches alimentés par les HUG. Le stand des HUG a été primé par les élèves. C'est une exposition qui se prête à ce type de promotion.

Le président indique que, quand l'idée d'envoyer tous les élèves a été abandonnée, cela a été ressenti de manière marquée. Il demande si cela s'est ressenti quant à la fréquentation de la Cité des Métiers. Il demande s'ils ont des statistiques sur l'âge des élèves qui viennent.

M. Aune répond que dans l'enquête de la HEG ils ont une courbe démographique de l'échantillon interrogé. Ils ont alors observé une baisse de la moyenne d'âge des étudiants puisque la population du collège n'était pas présente. Il explique que la moyenne d'âge est de 14-15 ans. Le ressenti par rapport à cette décision a été émotionnel, car cela a été effectué avec un préavis très court. 208 bus TPG étaient déjà prévus pour la logistique des déplacements des élèves, et cela a posé des problèmes à deux semaines de l'ouverture. C'est une décision qui laisse à penser que le collège s'exclurait d'une manifestation qui est réservée à des apprentis. Les entreprises ont pris conscience depuis la création des HES que la formation duale devient un atout précieux dans le recrutement du personnel, au point que les filières académiques s'enrichissent avec des contacts avec les milieux professionnels à travers des stages notamment.

Le président comprend que l'organisation est complexe. Le mercredi aprèsmidi peut constituer un bon moment pour le collège. Il demande si le mercredi après-midi réservé pour le collège exclurait beaucoup d'autres personnes.

M. Aune répond que la foule dans l'exposition est liée à la perception. Ils ont depuis 2015 élargi les allées d'un mètre, ce qui a contribué à baisser cette perception. Il indique qu'ils sont déjà dans un mode d'organisation qui permet d'absorber suffisamment de monde. L'édition 2015 a eu une fréquentation de plus de 70 000 visiteurs sans sentiment d'engorgement ni de foule. Les populations ont des intérêts différents et les collégiens seront attirés vers d'autres métiers que les élèves du primaire par exemple. Cela se répartit bien et ce n'est pas un problème stratégique de savoir quand ils vont venir. Il faut les encourager à venir, les préparer et les encadrer un minimum. Les collégiens ne viennent pas forcement pour s'intéresser à des filières de formation mais ils ont l'opportunité de voir la diversité des métiers, de rencontrer des

**professionnels** avec lesquels ils peuvent échanger, et de tester des recherches de stage par exemple.

Un député MCG affirme que la Cité des Métiers a un réel succès. Il est étonné que dans la politique générale de la suite on ouvre des centres associés jusqu'à Annemasse, Bellegarde et Bonneville. Il demande pourquoi on encourage le recrutement jusqu'à Bellegarde ou Bonneville. Il demande si c'est dans la politique générale de la FER par exemple.

M. Aune indique qu'il préside la Cité des Métiers dans le cadre de l'événement qui a lieu tous les trois ans. Il ajoute que la Cité des Métiers s'inscrit dans un réseau. Il explique qu'à l'origine la Cité des Métiers est un label né à Paris. Dans le cadre de ce label, la Cité des Métiers telle que reprise à Genève a été adaptée aux réalités du système de formation qui n'a rien à voir avec le système de formation français. Il est vrai qu'il y a des antennes mais cela n'est pas en lien avec des recherches d'emploi mais avec des cursus de formation. Il y a pénurie dans certains secteurs et il faut inviter des gens audelà de nos frontières. C'est une réalité qui fait que, si on peut contribuer à avoir de gens formés dans le cadre de notre système de formation, c'est mieux.

## 3. Discussion et vote

Une députée S qui n'aime pas le côté coercitif de la motion ne la votera pas. Une réponse est déjà donnée par les collèges et cette réponse est ciblée sur les élèves concernés.

Le PLR va voter cette motion, car la présence même du département et du collège dans cette manifestation est importante. Cela ne signifie pas supprimer la réorientation qui existe déjà au collège. Il s'agit d'une ouverture et, même pour des élèves destinés à des études longues, cela peut être utile. Il est important qu'un citoyen qui va s'engager dans des études longues puisse voir l'éventail des métiers. La motion ne demande rien d'autre que le statu quo ante.

Les Verts vont voter cette motion. On se trompe de cible et disant que c'est pour réorienter les élèves, parce que cette visite est trop tôt dans l'année et qu'une visite ne réoriente pas. Cela permet de leur faire découvrir un panorama des métiers. **C'est aussi un panorama pour les enseignants**. Les enseignants et directeurs se disent préoccupés par la réorientation, mais c'est quelque chose qui est délégué ailleurs. Si l'on souhaite promouvoir la formation professionnelle, il faut déjà la promouvoir auprès des enseignants du postobligatoire qui doivent parfois réorienter leurs élèves.

L'UDC indique que la motion part d'une bonne intention mais que le groupe ne la soutiendra pas. C'est lourd d'organiser une demi-journée pour les

M 2355-A 14/20

élèves du collège. Elle est organisée trop tôt dans l'année. Les collèges organisent déjà des séances avec les élèves concernés pour discuter de leurs problèmes et évoquer une réorientation. Les élèves sont orientés vers la Cité des Métiers permanente. Il est convaincu qu'aller dans le sens de la motion c'est offrir une demi-journée de congé aux trois quarts des élèves concernés.

Le groupe MCG pense que c'est une bonne opportunité de mettre les élèves en contact avec les employeurs. Il rappelle que le collège avant avait un stand. L'événement doit toucher un maximum d'élèves. Plus on valorise cet événement, plus il aura un impact important. Le bémol est la date qui pourrait être modifiée.

Le groupe PS va refuser cette motion. Il est en faveur de la Cité des Métiers, mais le fait que cet événement ait lieu au début de l'année pose problème dans le cas précis. Cela ne concerne qu'une volée sur trois. La Cité des Métiers permanente cible très bien les élèves.

Le groupe PDC trouve la motion intéressante et la votera. Il trouve dommage d'enfermer la formation dans des silos imperméables. La réalité est plus poreuse et souple. Cette visite ne lui semble pas compliquée à organiser. Il estime que cela peut être profitable pour les jeunes. Des échanges peuvent se faire à cette occasion.

Le groupe EAG est favorable à cette motion. Il pense que les arguments des directeurs n'étaient pas convaincants. Il y a **un manque de bonne volonté de la part des collèges**. Ce n'est pas une demi-journée de perdue. Cependant l'argument du rythme, à savoir tous les trois ans, est le problème principal. Il faut le porter à six ans pour que tous les élèves y puissent y aller deux fois. Il va donc **proposer un amendement**. Il a entendu de la part des directeurs qu'un élève qui quitterait le collège pour débuter une formation professionnelle serait perçu comme en échec. Il estime que c'est au contraire quelque chose de positif et qu'il y a du chemin à faire pour valoriser la filière professionnelle.

Le président estime que l'argument qui dit que la visite vient trop tôt car les élèves n'ont pas encore les notes lie justement cela à la question de l'échec. Il pense que cette motion qui donne une latitude au Conseil d'Etat peut permettre aux collèges de mieux organiser cette visite. Si les professeurs sont suffisamment incitatifs et motivés, ils peuvent aussi le faire sur une base de volontariat le mercredi après-midi par exemple. Il propose l'amendement suivant : « invite le Conseil d'Etat à faire en sorte que tous les élèves de première et de deuxième année du collège de Genève soient amenés à visiter la Cité des Métiers de Palexpo ».

Le président met aux voix son amendement (EAG) :

Pour: 2 (1 EAG, 1 Ve)

Contre: 6 (3 S, 1 PLR, 2 UDC) Abstentions: 7 (1 PDC, 3 PLR, 3 MCG)

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix la motion 2355 :

Pour: 10 (1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)

Contre: 5 (3 S, 2 UDC)

Abstention: -

# La motion 2355 est acceptée.

Catégorie préavisée : traitement aux extraits.

Annexe : complément d'information, lettre de M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, du 25 janvier 2017.

M 2355-A 16/20

# Proposition de motion (2355-A)

## La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Cité des Métiers se tient tous les trois ans à Palexpo ;
- que les jeunes ne choisissent une formation ou un métier que parmi ceux qu'ils connaissent;
- que la Cité des Métiers présente plus de 300 métiers et formations ;
- que la première année du collège est encore considérée comme une année d'orientation;
- que le taux d'échec des élèves du collège est élevé, et tout particulièrement en première année;
- que l'orientation est un processus qui ne se termine pas au sortir du cycle d'orientation.

### invite le Conseil d'Etat

à faire en sorte que tous les élèves des premières années du collège de Genève soient amenés à visiter la Cité des Métiers de Palexpo.

**ANNEXE** 



DIP Case postale 3925 1211 Genève 3 Aux membres de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport

N/réf.: AET/EZ

Genève. le 25 ianvier 2017

#### Concerne: compléments d'information

Mesdames et Messieurs les Députés,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponses aux questions posées lors des séances de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du 11 et 18 janvier 2017.

#### 1. Passeport vacances: subvention Pro Juventute

Comme indiqué en séance, la somme de 91'000 francs sera allouée à Pro Juventute pour la mise en place du Passeport vacances en été 2017. Par ailleurs, Pro Juventute recevra cette année une aide financière de 367'101 francs pour les prestations suivantes :

- animation d'un site internet d'information interactif sur la famille au travers des différentes étapes de la vie (Site familles-geneve.ch);
- information et orientation de la population sur toutes les questions concernant la politique familiale (Infor Familles);
- développement d'un réseau de prestations mis constamment à jour pour les familles de 3 enfants et plus sur le canton de Genève (carte gigogne);
- mise en place et organisation de modules de formation de base obligatoire pour les personnes voulant exercer l'activité d'accueil de jour dans le cadre de leur famille (formation de base des accueillantes familiales de jour);
- aide et soutien à l'organisation de la formation continue dans les structures de coordination de l'accueil de jour (formation continue des accueillantes familiales de jour).

#### 2. Rapport sur les vacances scolaires

Le rapport publié par le SRED sur les vacances scolaires est disponible à l'adresse suivante : https://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2017/vacances scolaires.pdf

### 3. Motion 2355 : La Cité des métiers et la 1ère année du collège de Genève

Le service de la recherche en éducation a réalisé un panorama des parcours des jeunes qui s'orientent vers la voie gymnasiale à la fin du cycle d'orientation. A partir d'analyses longitudinales de plusieurs volées d'élèves, sont apportés des éléments de réponse aux questions suivantes :

Page: 2/4

- Quel est le taux de passage entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du collège ?
- Quels sont les types de parcours scolaires réalisés par les jeunes qui s'orientent vers la formation gymnasiale après le cycle d'orientation ?
- Quelle est la durée moyenne des parcours jusqu'à l'obtention du certificat de maturité gymnasiale?

#### a. Taux de passage entre la 1ère année et la 2ème année du collège

On constate, entre les trois volées d'élèves analysées ici, une assez grande stabilité des transitions après la première année de collège. Plus spécifiquement, pour la volée la plus récente (année scolaire 2015-16), nous relevons que 73% des jeunes poursuivent en 2ème année du collège en 2016-17. Le redoublement de la première année concerne 8% de la cohorte (soit 212 jeunes sur 2527). Les réorientations après la première année, qui concernent 16% de la cohorte (n= 395), sont opérées vers l'école de culture générale (7.4% soit 188 jeunes), la plupart du temps directement en deuxième année de l'ECG. Les jeunes se réorientent également vers la formation professionnelle (6.8% soit 171 jeunes), majoritairement en école à plein temps. Enfin, certains jeunes connaissent une interruption de formation (3% soit 67 jeunes) après la première année du collège.

80% 73.3% 70.8% 69.9% 70% 60% 50% 40% 30% 15.7% 11.8% 16.6% 15.8% 20% 10.8% 8.3% 10% 2.6% 2 5% 1.8% 0% Elèves inscrits en 1ère année Elèves inscrits en 1ère année Elèves inscrits en 1ère année du collège en 2013-14 du collège en 2015-16 du collège en 2014-15 (n=2647)(n=2716)(n=2527) Passage en 2ème année du collège Redoublement de la 1ère année Réorientation vers une autre formation secondaire II Non scolarisé à Genève l'année suivante

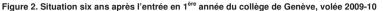
Figure 1. Situation une année après l'entrée au collège de Genève

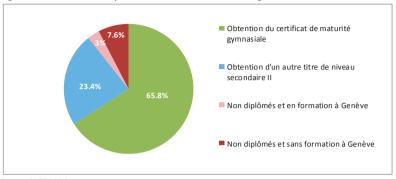
Source: SRED/nBDS

## b. Types de parcours scolaires après la première année du collège

Nous avons également analysé les trajectoires scolaires des jeunes entrés, en 2009-2010, en 1ère année du collège. Ces analyses permettent de dresser un état des lieux de leur situation en 2015, soit six ans plus tard. Les résultats montrent que six ans après leur entrée en 1ère année du collège, les deux tiers des jeunes ont obtenu un certificat de maturité gymnasiale (1404 jeunes). Par ailleurs, près d'un quart des jeunes ayant choisi de s'engager vers la voie gymnasiale à la fin du cycle d'orientation, a obtenu une autre certification de niveau secondaire II (n=500). Les titres acquis sont principalement le certificat de l'ECG (6%), la maturité spécialisée (6%), le CFC (5%) et le CFC complété par une maturité professionnelle (5%). Enfin, 11% de la cohorte n'ont pas encore obtenu de diplôme : 3% (n=70) des jeunes sont encore en formation et 7% (n=164) ne sont plus scolarisés à Genève.

Page: 3/4





Source : SRED/nBDS

#### c. Durée moyenne des parcours des titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale

Un autre indicateur synthétique pour mesurer la linéarité des parcours de formation correspond à la durée s'écoulant entre la fin de l'école obligatoire et l'obtention d'un titre de niveau secondaire II. Cet indicateur varie sensiblement selon le titre obtenu, mais aussi selon les aléas du parcours de formation des jeunes. La maturité gymnasiale est le seul titre qui s'obtient en moyenne dans le délai théorique de formation (4,3 ans de durée effective après le CO pour une durée théorique de 4 ans) (voir Figure 3). En effet, près des trois quarts des titulaires d'une maturité gymnasiale l'ont obtenue 4 ans après la sortie du cycle d'orientation. Les allongements de parcours sont quasi exclusivement dus à des redoublements en cours de formation : 22% des diplômés obtiennent le certificat en 5 ans et 4% (soit une soixantaine de personnes) en 6 ans.

Figure 3. Durée théorique et durée moyenne jusqu'à l'obtention d'une première certification de niveau secondaire II, selon le diplôme, volée 2014

inveau secondane ii, selon le dipionie, voice 2014			
	Durée théorique	Durée moyenne depuis la fin de l'école obligatoire (1)	Ecart
Maturité gymnasiale	4 ans	4.3	4 mois
Certificat de culture générale	3 ans	3.9	11 mois
CFC dual	4 ans	6.5	30 mois
CFC plein temps	4 ans	5.0	12 mois
CFC dual	3 ans	6.4	40 mois
CFC plein temps	3 ans	4.8	22 mois
AFP	2 ans	4.9	34 mois

N.B. Seuls sont pris en compte les élèves qui sortent du CO. Les formations pour adultes (Collège, École de culture générale et CFC) ne sont pas prises en compte.

Source: SRED/nBDS.

<sup>(1)</sup> Durée s'écoulant entre la fin de l'école obligatoire et l'obtention du diplôme, en années et dixièmes d'année : 4.3 ans équivaut à 4 ans et 4 mois (3/10 d'année).

M 2355-A 20/20

Page: 4/4

En espérant que ces éléments complètent les informations reçues lors des séances des 11 et 18 janvier, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés, mes salutations distinguées.

Anne Emery-Torracinta